

Paris, le 26 octobre 2010

Note d'information n° 2010-13

Aux Présidents d'UDOGEC et UROGEC

Pour information à :

M. le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique
MM les Membres du Conseil d'Administration
MM les Permanents des UDOGEC et UROGEC
MM les Directeurs Diocésains

Objet : Note d'orientation sur les services comptables et de gestion rendus aux OGEC par les UDOGEC et UROGEC

Madame, Monsieur,

La présente note est rédigée à la suite d'une rencontre nationale des services comptabilité et gestion UDOGEC et UROGEC, qui s'est tenue le 25 mai dernier à la FNOGEC.

Elle a pour objectif de mettre en perspective le travail important accompli par ces services, dans le cadre des orientations de la FNOGEC.

La commission comptable de la FNOGEC a souhaité poser un cadre d'avenir pour le réseau des services gestion, dans un contexte où l'ensemble des établissements catholiques d'enseignement doit pouvoir compter encore plus sur ce réseau institutionnel.

1. UN RÉSEAU IMPORTANT ET SPÉCIALISÉ :

Il a été recensé 34 UDOGEC / UROGEC, apportant une aide spécifique à la comptabilité et à la gestion des OGEC, qui constituent un réseau particulier au sein de l'enseignement catholique.

Ces services produisent, supervisent, accompagnent la révision et la clôture d'environ 2 300 dossiers comptables d'OGEC, selon des procédures de travail et des modalités diverses de partage des fonctions entre OGEC adhérents et UDOGEC ou UROGEC.

Ces services sont très majoritairement tournés vers les établissements de petite à moyenne taille : OGEC à 400/500 élèves maximum, portant des écoles ou/et collèges.

Un motif historique à la mise en place de ces services : la signature des contrats simples et d'association qui a eu pour conséquence le contrôle financier de l'État, une démarche déclarative annuelle que de nombreuses petites structures ne pouvaient assumer seules, à la fois par absence d'une compétence adaptée, et par manque de moyens financiers.

La FNOGEC a régulièrement apporté un ensemble d'outils professionnels et réglementaires au processus comptable : plan comptable adapté, tableaux de synthèse normés, comptabilité analytique structurée, et depuis un an, dossier de suivi et révision comptable.

Le réseau formé par les 34 UDOGEC /UROGEC mentionnés précédemment, utilise des logiciels informatiques dédiés au secteur de l'enseignement catholique : APLON, STATIM CHARLEMAGNE, UROGEC TOURS, PROGINOV, MAGISTER, qui couvrent à eux 5 plus de 80 % des OGEC informatisés.

Enfin, il est important de préciser que ce réseau est le garant d'une harmonisation des méthodes, d'une homogénéité de présentation de comptes adaptés à notre secteur, d'un respect scrupuleux des obligations liées au contrôle financier de l'État et à la nécessité d'une réelle transparence financière.

Cette spécialisation, ce maillage professionnel adapté, représentent un vrai rapport qualité/prix, des compétences identifiables, lisibles, à rémunérer à un prix juste.

2. UNE SÉCURISATION NÉCESSAIRE :

Préserver un maillage d'établissements qui assument leur gestion :

Une majorité des services territoriaux a donc fait le choix d'une prise en charge, selon diverses modalités, de la fonction compta/paie des établissements de taille modeste au risque souvent cité d'une relative déresponsabilisation des établissements dans le domaine de la gestion, et parallèlement d'une autonomie décisionnelle et professionnelle insuffisante de nombre d'OGEC.

Il semble important de réfléchir à la voie adoptée par une partie du réseau fédératif, qui est celle de la mise en place de permanents comptables ou secrétaires-comptables, à temps partiel ou à temps plein, salariés par un ou plusieurs OGEC (mise en commun de moyens humains au sein du réseau des établissements, afin d'assurer le suivi administratif, financier et comptable des établissements, les fonctions occupées allant jusqu'à l'élaboration des comptes de fin d'exercice et étant supervisées par les UDOGEC ou UROGEC). L'enjeu est bien, dans ce cas de figure, la préservation d'un maillage d'établissements de taille modeste, d'un tissu vivant d'établissements qui assument leur gestion au quotidien.

Il faut rappeler que quelle que soit la forme de prise en charge, la responsabilité des états financiers et de la gestion incombe in fine aux OGEC ; les UDOGEC et UROGEC sont toujours à la disposition des OGEC pour les aider selon des modalités propres à chaque situation.

Vers un arrimage institutionnel fort :

Quelles que soient les modalités de travail des services d'aide à la comptabilité UDOGEC / UROGEC, et même si ces services accompagnent solidairement les gestions comptables des petites structures de l'enseignement catholique, une certaine fragilité juridique ne peut être niée au regard du monopole de l'exercice de la fonction d'expert-comptable.

Il faut souligner que les principaux travaux où les UDOGEC et UROGEC peuvent intervenir sont la paie, le service social, les comptes analytiques et les déclarations financières, le conseil en gestion (ressources humaines, gestion financière, prévisionnelle, immobilière, droit fiscal...). Ces travaux n'entrent pas dans le monopole de l'ordre des experts-comptables et ne posent à cet égard aucun problème institutionnel.

Par contre, la tenue proprement dite de la comptabilité et l'établissement du bilan ont soulevé des réclamations de certains conseils régionaux de l'ordre des experts comptables. Il s'agit souvent de services limités en volume par rapport à l'ensemble des prestations fournies aux OGEC.

L'ensemble des services rendus par l'UDOGEC ou UROGEC, doivent faire l'objet d'un financement forfaitaire sous forme d'une cotisation globale tous services confondus : le montant de cette cotisation peut être différencié, non par l'importance de l'accompagnement, mais par la capacité financière de l'établissement adhérent (par exemple, la cotisation forfaitaire en second degré est généralement supérieure à la cotisation forfaitaire en premier degré). L'objet social de la structure fédérative, des compétences combinées et évolutives, justifient cette posture financière.

Par ailleurs, chaque UDOGEC ou UROGEC, dans le cadre de son objet, ne doit rendre des services qu'à ses membres adhérents dans son seul territoire géographique, en lien étroit avec les tutelles et directions diocésaines concernées.

Enfin, un mandat sous forme de lettre de mission claire confiée à chaque structure fédérative par la tutelle diocésaine permettrait de mieux arrimer cette fonction professionnelle à l'institution qui a la responsabilité du secteur de l'enseignement catholique.

Trois orientations fondamentales :

1) Accompagner l'ensemble des établissements vers une meilleure gouvernance par la maîtrise des fonctions économiques de base : comptabilité, paie, droit social

Aujourd'hui, nous estimons que 25 % des OGEC ne sécurisent pas ces fonctions car ils n'ont ni accompagnement par notre réseau fédératif, ni accompagnement par des cabinets professionnels.

Cette veille par rapport à la qualité de la gestion au quotidien est une mission de base de notre réseau, et ne doit pas se limiter aux seuls adhérents volontaires ; cette mission institutionnelle concerne l'intégralité des OGEC.

2) Progresser significativement, au niveau des diocèses et des régions, dans la fonction d'expertise économique et d'accompagnement de gestion : observatoire économique et social, gestion prévisionnelle, analyse financière, dossiers techniques territoriaux (CAEC, CEAS, Conseils régionaux et généraux...). Cette fonction est insuffisamment remplie par nos instances fédératives (50 % des OGEC et des territoires n'en bénéficient pas).

L'ambition est claire en ce domaine également : compte tenu de la diversité des situations, un certain regroupement territorial paraît souhaitable, permettant de mieux identifier et mettre en place ces fonctions d'expertise et d'accompagnement internes à l'institution.

L'ensemble des territoires devraient mettre en place les moyens permettant d'atteindre ces objectifs de veille et d'accompagnement, qui entrent dans le champ du pilotage de gestion, de l'anticipation et de la prospective, prérogatives communes des établissements, réseaux constitués d'établissements et organismes territoriaux de l'EC.

Cette mission institutionnelle, qui nécessite une augmentation et une adaptation des compétences territoriales, devrait également concerner l'intégralité des OGEC. Ces orientations fortes sous-tendent une évolution significative de l'organisation territoriale au service de la gestion des établissements...

3) Apporter une solution concrète aux problèmes comptables des petits OGEC, en étudiant les moyens d'une assistance comptable adaptée et au meilleur coût : Cette prise en charge doit être assurée par les UDOGEC/UROGEC, dans des conditions à préciser. La commission comptable prend actuellement divers contacts avec des acteurs autorisés, afin de pouvoir faire une proposition concrète au réseau dans le courant de l'année scolaire (dans un souci de sécurisation de cette activité comptable).

3. UNE STRATÉGIE DÉLIBÉRÉE DE DÉVELOPPEMENT :

Un travail important, dans le domaine de l'organisation territoriale du réseau fédératif des OGEC, doit être intensifié. Un dialogue permanent et constructif entre les DDEC, les tutelles congréganistes et le réseau fédératif des OGEC, doit permettre une élaboration en commun des directives nécessaires.

Ce travail pourrait conduire à distinguer l'action en fonction de la taille des OGEC et à préconiser :

A) Pour les petites structures (jusqu'à 400 / 500 élèves), une couverture complète, par un développement des services existants UDOGEC / UROGEC dans les domaines de la comptabilité, paie et droit social (fonctions qui vont souvent de pair), selon deux modalités à étudier :

1. Développement de l'activité des centres comptabilité et paie :

Renforcement, mais selon des procédures strictes et sécurisées, de l'activité de ces centres UDOGEC / UROGEC d'aide à la comptabilité et paie : ces services territoriaux prennent en charge les OGEC non couverts appartenant à leur périmètre territorial (les OGEC confient ces fonctions, ne les structurent pas en interne, ils s'appuient entièrement sur une logistique interne aux UDOGEC / UROGEC). Dans tous les cas, il est nécessaire de limiter l'activité de ces services d'aide à la production, aux OGEC de petite taille (premier degré essentiellement).

Une voie de sécurisation est à explorer pour la partie strictement comptable des services rendus, sous réserve de la faisabilité juridique : la possibilité de mise en place pour notre secteur professionnel d'une AGC « association de gestion et de comptabilité » qui bénéficierait d'un agrément de l'ordre des experts-comptables : une entité nationale à créer selon des conditions strictes, dédiée à notre secteur, qui porterait et garantirait les process d'accompagnement comptable des UDOGEC / UROGEC. Une étude approfondie est à conduire, ce dossier délicat constitue une démarche de moyen terme dont les conditions de mise en place restent difficiles : la commission comptable de la FNOGEC, en lien étroit avec le réseau des UDOGEC / UROGEC, approfondira la réflexion dans ce domaine.

2. Développement d'un rôle de supervision par les UDOGEC / UROGEC, en substitution progressive d'un rôle de production ou d'aide à la production :

Dans ce but, la commission comptable de la FNOGEC préconise la mise en place de comptables au sein de réseaux constitués de petits OGEC, afin d'assurer la proximité nécessaire à un bon accompagnement.

Les UDOGEC / UROGEC conserveraient, pour ces fonctions de base compta et paie / droit social, un rôle de mise en place de procédures de formation, de suivi et de validation. Plusieurs territoires ont mis en place, avec de bons résultats, ce type d'organisation.

Ainsi, les UDOGEC et UROGEC renforceraient leur rôle fondamental d'accompagnement et d'aide à la décision.

B) Pour les OGEC d'une certaine taille (à partir de 400 / 500 élèves), un accompagnement, une supervision en favorisant également des logiques de mutualisation de moyens entre OGEC, voire de regroupements type GIE ou groupements d'employeurs ou réseaux constitués...

Il s'agit de favoriser une réelle professionnalisation des OGEC dans le cadre du référentiel de gouvernance initié par la FNOGEC :

- respect de l'ensemble des orientations de la FNOGEC dans le domaine de la gestion
- utilisation des outils experts développés par la fédération ou d'outils permettant d'atteindre les mêmes objectifs en termes d'expertise (analyse, prévision, prospective...)
- mise en place d'une mobilisation des richesses humaines essentielle à l'atteinte des objectifs précédents (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, politique de formation volontariste...)

En synthèse, ces réflexions conduisent à :

- un challenge de professionnalisation
- une meilleure lisibilité du fonctionnement des OGEC pour plus de sécurité et de transparence
- un projet recentré vers un pilotage institutionnel de l'ensemble des établissements, sous la responsabilité des autorités de tutelle.
- la mise en place de structures compatibles avec le monopole de l'ordre des experts - comptables en mettant les UDO / URO à l'abri de réclamations concernant l'exercice illégal de la profession d'expert-comptable

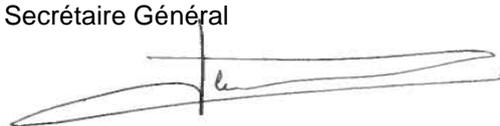
La commission comptable poursuit activement cette étude et proposera au bureau de la FNOGEC des solutions appropriées.

Cette stratégie de développement doit s'inscrire dans le cadre d'une organisation territoriale où les services économiques sont réellement reconnus et partie prenante des projets diocésains, tout en s'inscrivant clairement à leur service.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Jean-Marie LELIEVRE

Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lelievre', written over a horizontal line.